

NÉVACHE - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Total dépenses 2024
Principal, camping, eau, remontées mécaniques
2 159 974 €



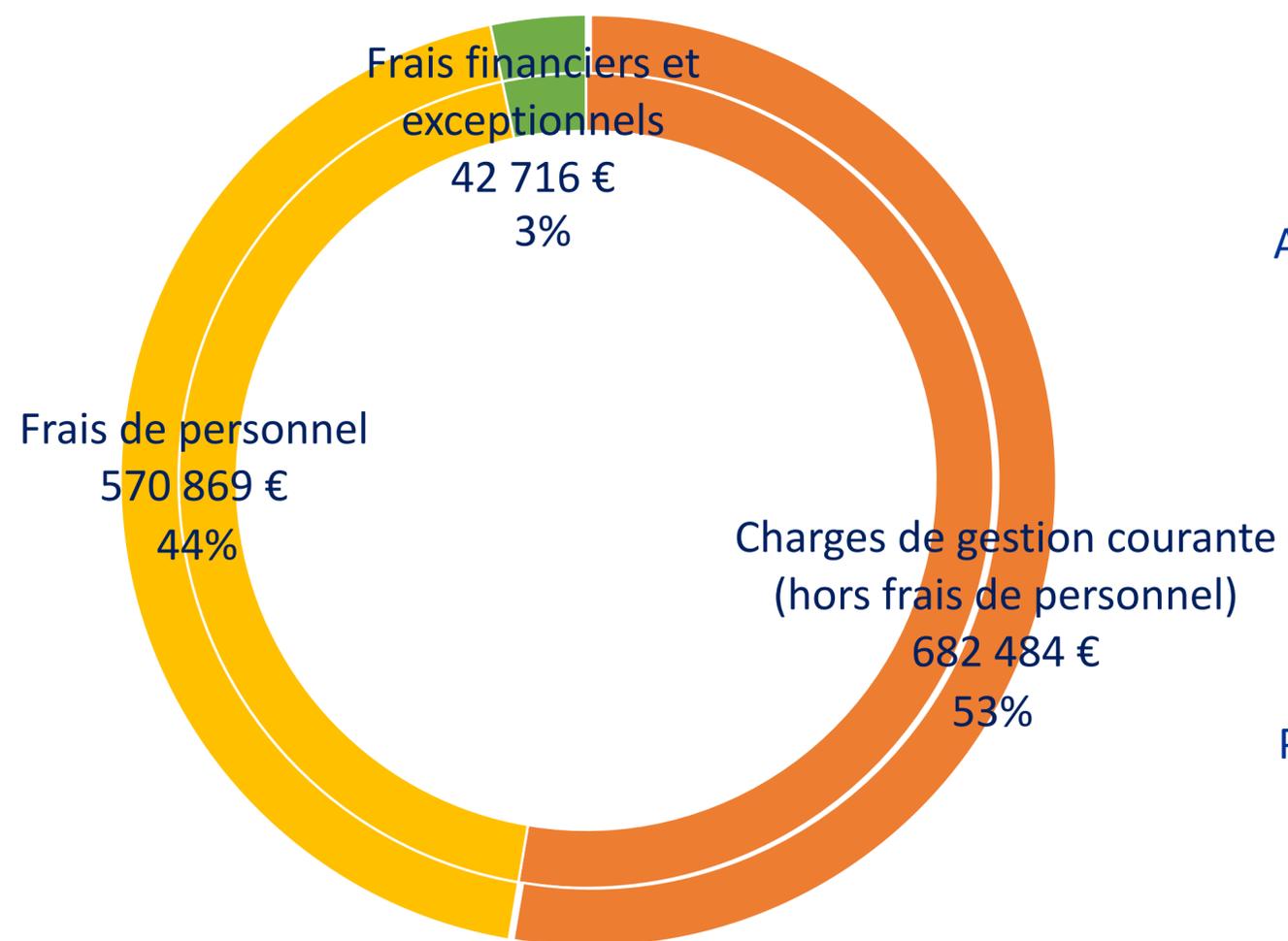
	Investissement	Fonctionnement
Principal	421 605	1 119 207
Camping	24 294	180 798
Eau	280 977	64 308
Remontées mécaniques	10 554	58 231

Parmi les projets menés par la commune, l'année 2024 a permis l'achèvement de la rénovation du réseau d'eau du Cros, la protection contre les crues du torrent de la Ruine à Sallé, la décision d'implantation de la nouvelle mairie à Ville Haute (après études et consultation des habitants), la création d'un poste de médiateur pastoral, des ajustements de la régulation des flux touristiques, l'installation de WC au parking de Roubion, la sauvegarde du patrimoine religieux (engagement d'études pour la restauration de tableaux), les études pour la protection du hameau de Plampinet etc.

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 – FONCTIONNEMENT

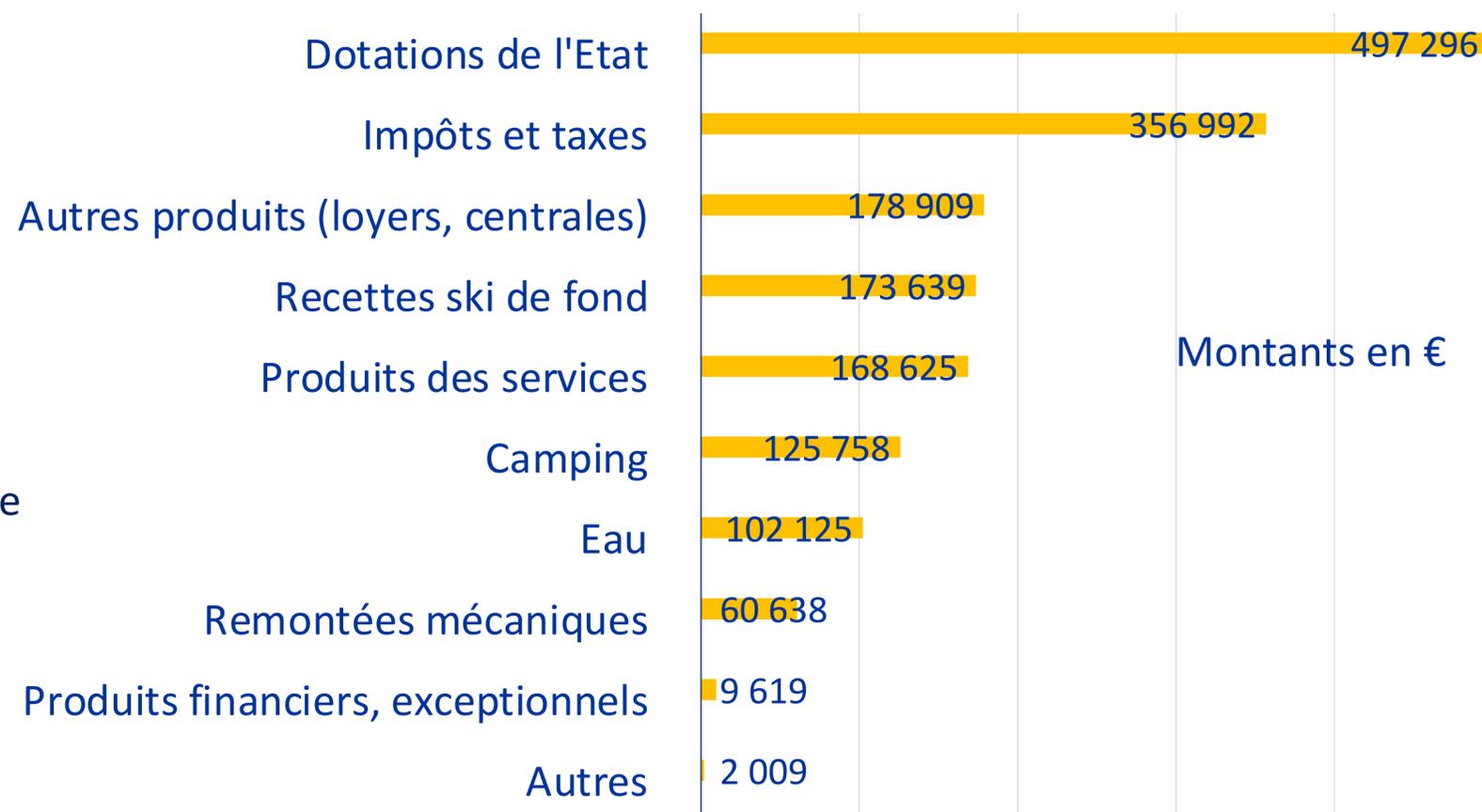
DÉPENSES RÉELLES

Principal, camping, eau, remontées mécaniques



RECETTES RÉELLES

Principal, camping, eau, remontées mécaniques



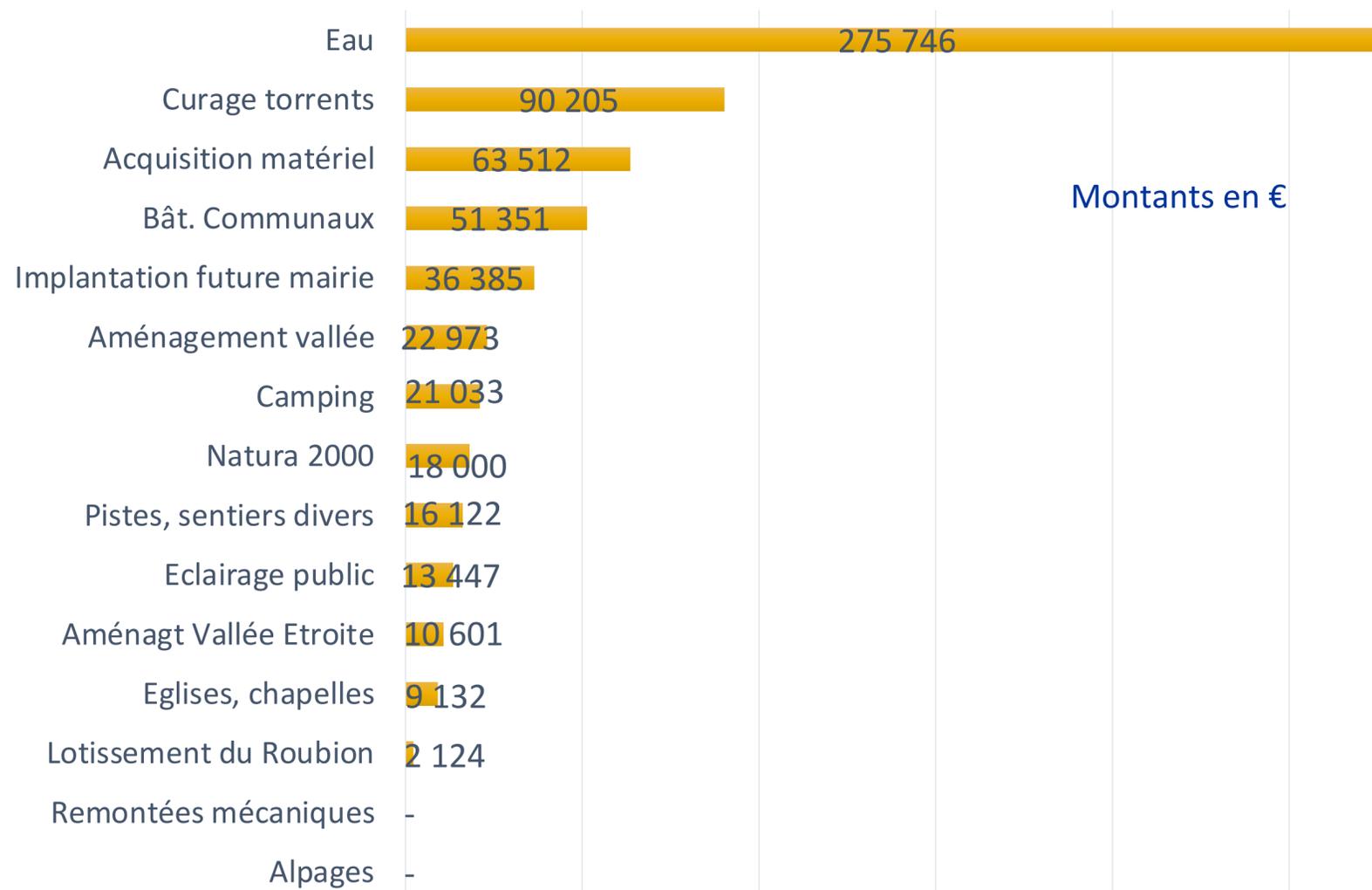
Montants en €



COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - INVESTISSEMENT

DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

Principal, camping, eau, remontées mécaniques



RECETTES D'ÉQUIPEMENT

Principal, camping, eau, remontées mécaniques

La conduite du Cros et la protection du torrent de la Ruine représentent 58 % du montant des investissements réalisés en 2024, mais 151 202 € de subventions s'y rapportant ne seront payées qu'en 2025.

Les autres investissements significatifs : un train de chenille pour la dameuse, le remplacement d'un véhicule et la rénovation de l'appartement au-dessus de l'école ont été autofinancés.



ÉTAT FINANCIER DE LA COMMUNE AU 31/12/2024

Sur l'année 2024, le fonctionnement a dégagé un excédent de 290 646 €.

Les investissements ont subi un décalage du paiement de subventions qui n'interviendront qu'en 2025.

Au 31/12/2024 les ressources propres cumulées (en quelque sorte les "réserves" de la commune) s'élèvent à **1 019 356 €**. Elles incluent les emprunts restant à rembourser au 31/12/2024 : 181 753 € (le refuge de Laval, le local de l'office de tourisme et de la poste et la dameuse).

